

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

86/359 du 8/03/86
DECRET N° 86/359 du 8/03/86
portant reclassement et nomination à titre
exceptionnel de Monsieur BAKKOLA (Jean)
Chef de Division de 4^e échelon, des cadres du
Personnel Diplomatique et Consulaire.

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979
(/u la Loi n°76/4 du 7.12.1964, portant ratification de l'Ordonnance
n°019/64 du 23.04.64 portant modification de certaines dispositions de la Constitu-
tion du 8 Juillet 1979;
(/u la Loi n°15/62 du 3 Février 1962, portant Statut Général des fonction-
naires;
(/u l'Arrêté n°2087/AF du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires;
(/u le décret n°61/143 du 27.03.1961, fixant le Statut Commun des cadres
du Personnel Diplomatique et Consulaire;
(/u le décret n°62/130/AF du 9 Mai 1962, fixant le régime des rémunérations
des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/195/AF du 5 Juillet 1962, fixant la hiérarchisation de
diverses catégories des cadres;
(/u le décret n°62/197/AF du 5 Juillet 1962, fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la Loi n°15/62 du 3 Février 1962, portant Statut
Général des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/198/AF du 5 Juillet 1962, relatif à la nomination et
la révocation des fonctionnaires;
(/u le décret n°67/50/AF-BE du 24.02.67, réglementant la prise d'effet du
point de vue de la solde des actes réglementaires, relatifs aux nominations, intégra-
tions, reconstitutions de carrières administratives et reclassements notament en
son article 1er paragraphe 2;
(/u le décret n°74/47 du 31.12.1974, abrogeant et remplaçant les disposi-
tions du décret n°62/196/AF du 5 Juillet 1962, fixant les échelonnements indicier
des fonctionnaires;
(/u le décret n°80/630 du 27.12.80, portant déblocage des avancements des
agents de l'Etat;
(/u le décret n°84/556 du 06.04.84, portant nomination du Premier Ministre;
(/u le décret n°84/558 du 13.04.84, portant nomination des Membres du
Gouvernement;
(/u le décret n°84/66 du 20.04.84, portant organisation des Intérieurs des
Membres du Gouvernement;
(/u le Rectificatif n°4/23 du 19.10.84 au décret n°84/556 du 13.04.84, portant
nomination des Membres du Gouvernement;

.../...

(/u le décret n°57260 du 5.5.65) déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat;

(/u le décret n°777119 du 15.3.77) relatif aux promotions exceptionnelles d'agents de l'Etat, des Etablissements publics, Administrations et des Entreprises d'Etat;

(/u l'Arrêté n°4814/ETR-SG-D.A.F-DP du 7.2.77) portant promotion des fonctionnaires des cadres des catégories AII et B du Personnel Diplomatique et Consulaire au titre de l'année 1977;

(/u la lettre n°1037/PM-CG du 7.6.84) du Premier Ministre, Chef du Gouvernement transmettant le dossier de l'intéressé;

D É C R E T :

ARTICLE 1er. - Monsieur BAKIKOLO (Jean), Chef de Division de 4^e échelon, indice 1620 des cadres de la catégorie A Hiérarchie III du Personnel Diplomatique et Consulaire, en service à la Chambre de Commerce de Brazzaville, est reclassé à titre exceptionnel à la catégorie A Hiérarchie I et nommé Conseiller des Affaires Etrangères de 9^e échelon, Indice 1620 Acc: 2 ans.

ARTICLE 2. - Le présent décret, qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, à compter de la date de sa signature, sera ~~enregistré~~ publié au J.O.N.C et communiqué partout où besoin sera. /-

Par le Premier Ministre,

BRAZZAVILLE, le 8 Mars 1986

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Recrute de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MESSINA.

Ange Edouard POUNGUI.

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGET/DGFCN	2
D.G.B.	3
D.C.F.	4
S.G.A.F.F.ETR.	5
CH.COM.E/VILLE	6
SGCN/BC	7
DOSSIER	8
Intéressé	9